

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 30 Avril à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BRAU Albert (Procuration à NARDINI Gaelle), CLEDEL Geneviève (procuration à FOUCHÉ Arnaud)

MASSARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats du Service Eau et Assainissement au Budget primitif de la Commune 2026

Vu le CFU de l'exercice 2025 approuvé en date du 03 février 2026 pour le service de l'eau et l'assainissement,

Vu la délibération du transfert des résultats relatifs au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif entre le syndicat SUDEA et la commune de Chantemerle Lès Grignan en date du 03 février 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter au BP 2026 de la Commune Les excédents du budget de l'eau et assainissement comme suit :

Décision d'affectation au BP 2026

En R001 Excédent antérieur d'investissement	41739.93 €
En R002 Excédent de résultat de fonctionnement	47361.55 €

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE D'affecter les excédents ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

M. Le Maire,

